ANGERS (49)

P.S.M.V.

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
document d'urbanisme pour le coeur du
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Pièce graphique du Règlement
Planches détaillées à l'échelle du 1/500°

PLAN RÉGLEMENTAIRE SECTEUR F : SAINT-JOSEPH

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec le concours de la DRAC des Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Équipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Villes, Paysages & Mobilités
Céline Viaud, Guillaume Boué, Richard De Santiago (SIG).

PROJET ARRÊTÉ

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole en date du 9 mai 2023

Pour le président,
Le vice-président délégué,

ROCH BRANCOUR



Plan de repérage des secteurs et numérotations des îlots (planches par îlots)

N

Echelle : 1/500°
Dessin : R.De Santiago, PAUME
PLAN_REG_COUVERTURE_A3_v2.dwg

Pièce n° C-14

Edité le 6 mars 2023

1 - LIMITES (DONNÉES À VOCATION INFORMATIVE)

- Limite du Site patrimonial remarquable
- Limite d'application du PSMV à l'intérieur du Site patrimonial remarquable

II - IMMEUBLES CLASSÉS OU INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET SOUMIS A LA LEGISLATION RELATIVE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

DONNÉES À VOCATION INFORMATIVE - La liste des servitudes d'utilité publique annexée au PSMV prévaut.

- Partie d'immeuble classée ou inscrite au titre des Monuments Historiques (se référer à l'arrêté de protection pour le détail des parties protégées)
- Immeuble classé ou inscrit totalement au titre des Monuments Historiques

III - IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS PROTÉGÉS À CONSERVER, À RESTAURER ET À METTRE EN VALEUR

- Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité
- Élément d'architecture particulier (voir liste)
- Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
- Vestige de rempart en élévation / tracé hypothétique du rempart
- Mur de soutènement ou clôture
- Point d'eau ou puits
- Parc ou jardin de pleine terre, à caractère patrimonial
- Cour ou autre espace à dominante minérale, à caractère patrimonial
- Arbre remarquable
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble, à conserver ou à restituer
- Séquence naturelle (front rocheux)
- Cours d'eau : rivière de la Maine

IV - IMMEUBLES NON PROTÉGÉS

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

V - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INTERVENTION, D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION

- Immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (voir liste)
- Immeuble protégé dont la modification peut être imposée pour une meilleure mise en valeur, à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (voir liste)
- Cour ou autre espace à dominante minérale à requalifier ou à créer
- Espace vert à requalifier ou à créer
- Limite imposée d'implantation de construction (alignement)
- Limite maximale d'implantation de construction (emprise constructible)
- 24 Hauteur maximale de façade : cote NGF à l'égout ou, le cas échéant, l'acrotère ou rez-de-chaussée (rdc)
- 53 Hauteur imposée de façade : cote NGF à l'égout ou, le cas échéant, l'acrotère
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Emplacement réservé destiné à recevoir une voie publique ou un espace vert (voir liste)

NB : Les espaces publics (généralement non cadastrés) ne reçoivent pas de graphisme, ils sont soumis à l'article US6.1 du Réglement et parfois à des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Les numéros de parcelles sont affichés sur les plans de numérotation et de renseignements des fiches.



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F1

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

N

F2

Boulevard du Maréchal Joffre

Rue

Rousseau

Walderick

Rue

Place Leclerc

Avenue du 11 Novembre 1918

52

42

52

42

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F3

Avenue du 11 Novembre 1918

Rue du

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F3bis

11 Novembre 1918

Rue

Rue du

Avenue

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

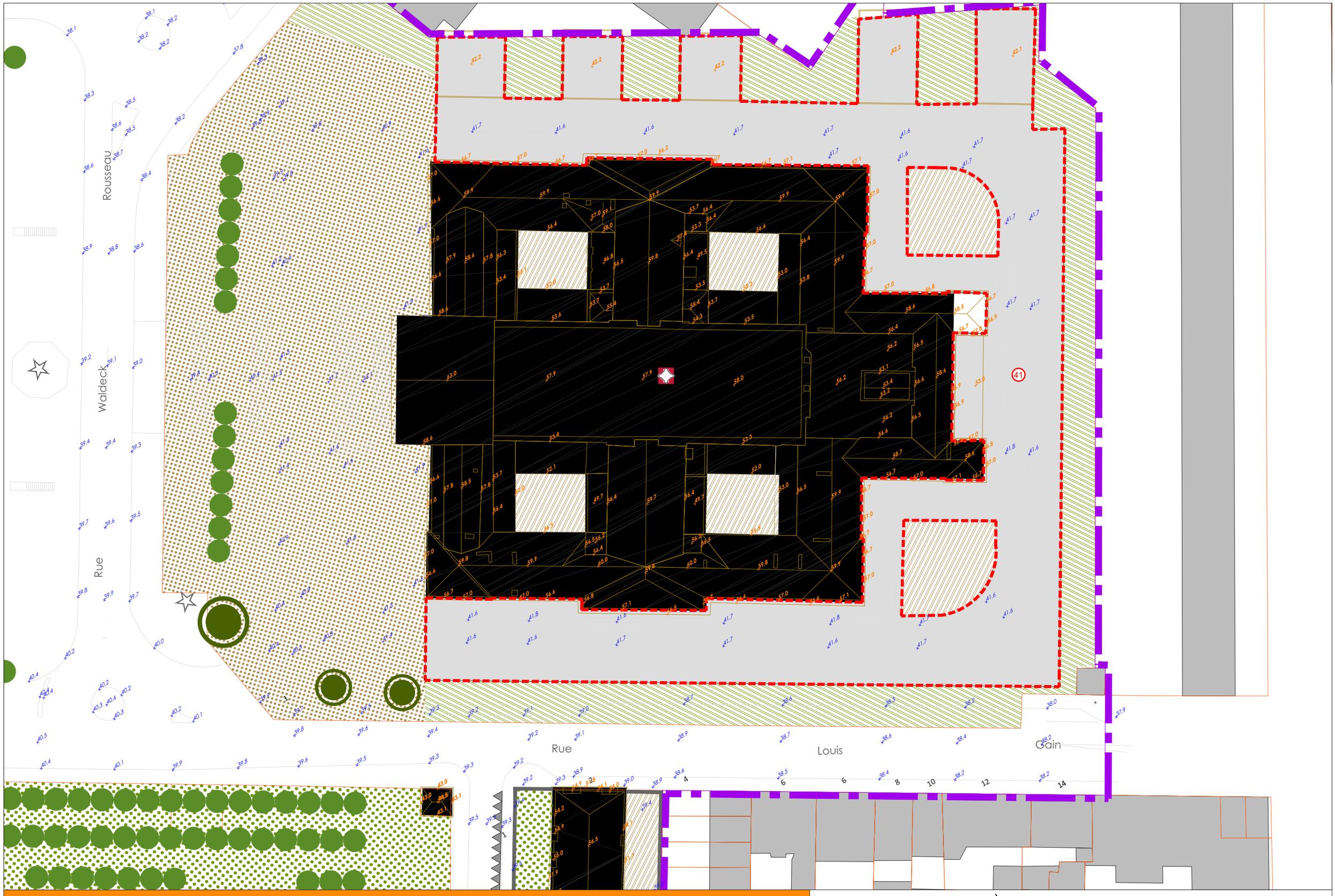
1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F3ter



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m | 10m | 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F4

Avenue Jeanne d'Arc

Avenue

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

N

F5-F6



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F7



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500
5m 10m 25m
date d'édition : 30/05/2023

F8-F9



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m | 10m | 25m

date d'édition : 30/05/2023

F10



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500
5m 10m 25m
date d'édition : 30/05/2023

F10bis



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F11



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m | 10m | 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F11bis-F12



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F13

des Arènes

Bressigny

Desjardins

Rue

Rue

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F13bis

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F14

Béclard

Rue

Porte St-Aubin

Foch

Maréchal

du

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F15

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

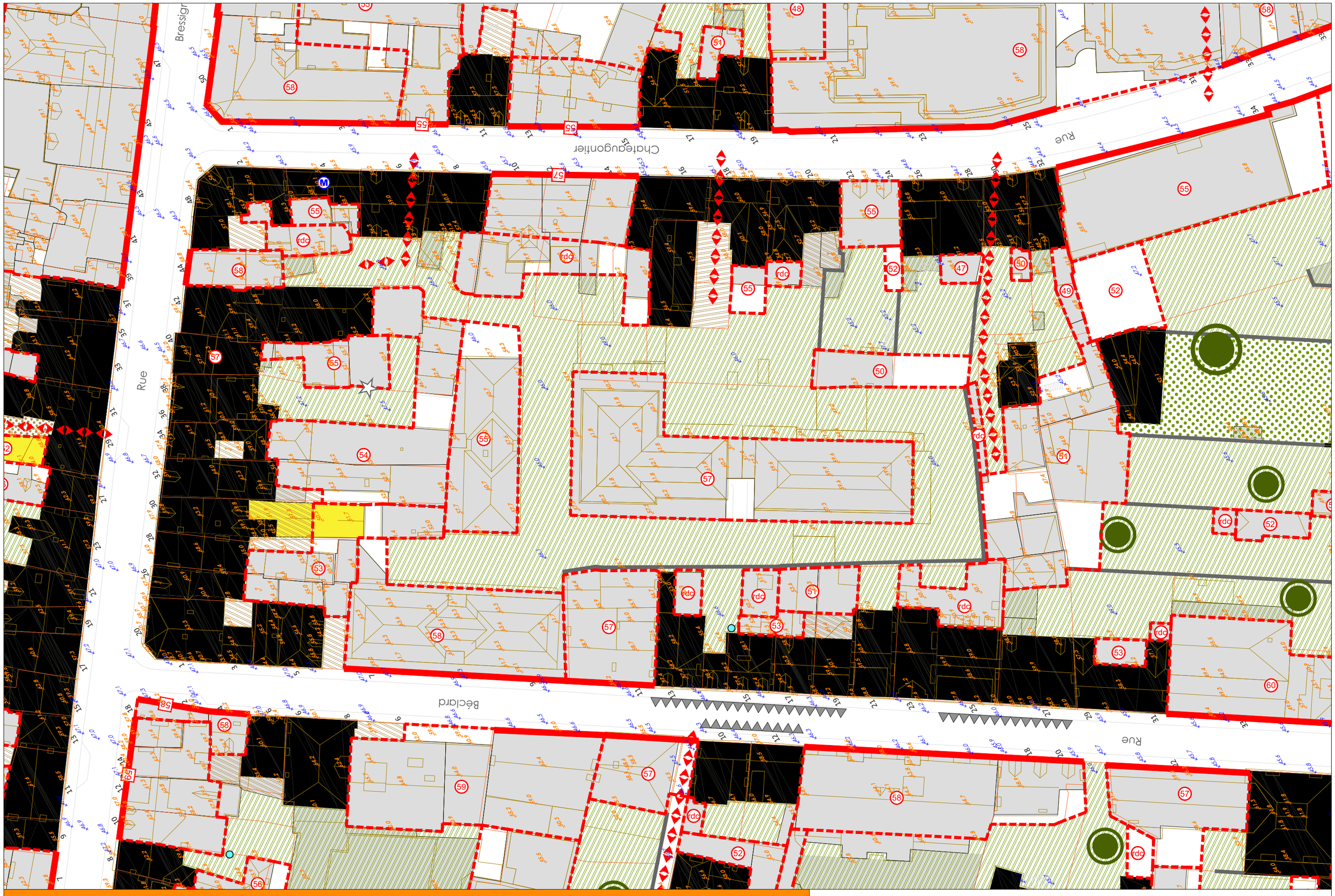
1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F15bis



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F16



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F16bis

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F17

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

paume

F17bis



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500
5m 10m 25m
date d'édition : 30/05/2023

F18



P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

F19

Place
André Leroy

Panaget

Colonel

rdc

54

50

53

51

56

P.S.M.V. DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme pour le coeur du Site patrimonial remarquable

PLAN REGLEMENTAIRE

1/500

5m 10m 25m

date d'édition : 30/05/2023

N

F20

LISTE DES PRESCRIPTIONS SUR IMMEUBLES ET DES ELEMENTS D'ARCHITECTURE PROTEGES

par parcelles du secteur F

IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION PEUT ÊTRE IMPOSÉE À L'OCCASION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT PUBLIQUES OU PRIVÉES

ILOT 06	Volume à retravailler moins large avec une hauteur similaire au voisin.	BX_196
ILOT 08	Volume de garages à reprendre pour retrouver une cour qualitative.	BW_44
ILOT 08	Garages à retravailler architecturalement en améliorant l'articulation avec le bâti proche.	BW_44
ILOT 11	Supprimer le volume ou retravailler pour une meilleure articulation.	CZ_27
ILOT 11	Garage à reprendre pour retrouver un volume bâti cohérent avec les constructions en coeur d'îlot ainsi qu'un jardin qualitatif.	CZ_40
ILOT 11	Garage à reprendre pour retrouver un volume bâti cohérent avec les constructions en coeur d'îlot ainsi qu'un jardin qualitatif.	CZ_39
ILOT 11	Suppression du volume pour dégager la façade protégée.	CZ_21
ILOT 11	Suppression du volume pour dégager la façade protégée.	CZ_823
ILOT 11	A défaut de supression, amélioration de l'aspect de la cage d'ascenseur.	CZ_48
ILOT 13	Volume à supprimer pour dégager la dépendance et retrouver un espace de jardin.	CZ_107
ILOT 13	Dégagement des façades XVI° ou retraitement architectural des volumes afin de mettre en valeur les volumes anciens protégés.	CZ_87
ILOT 13	Appentis en fibrociment à supprimer ou retravailler (couverture).	CZ_134
ILOT 13	Construction dénaturante pour la cour à retravailler.	CZ_85
ILOT 13	Appentis couvert en tôle fibrociment à supprimer ou à retravailler architecturalement en réduisant son emprise.	CZ_131
ILOT 13	Dégagement des façades XVI° ou retraitement architectural des volumes afin de mettre en valeur les volumes anciens protégés.	CZ_800
ILOT 14	Supprimer l'avancée récente pour restaurer les dépendances d'origine.	CZ_165
ILOT 14	Cour à dégager ou couvrement à reprendre pour mettre en valeur les façades protégées.	CZ_152
ILOT 15	Couverture à supprimer pour retrouver une respiration de la cour.	CZ_607
ILOT 16	Volume à rez-de-chaussée à reprendre pour une occupation plus qualitative et cohérente de la cour.	CZ_565
ILOT 17	Appentis en fibrociment à supprimer pour créer un espace vegétalisé.	CZ_500
ILOT 20	Volume dénaturant à retravailler pour mettre en valeur la façade du volume en coeur d'îlot.	CY_326

LISTE DES PRESCRIPTIONS SUR IMMEUBLES ET DES ELEMENTS D'ARCHITECTURE PROTEGES
par parcelles du secteur F

Ⓜ IMMEUBLE PROTÉGÉ DONT LA MODIFICATION PEUT ÊTRE IMPOSÉE POUR UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR, À L'OCCASION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT PUBLIQUES OU PRIVÉE

ILOT 05	Traitement avec une teinte sombre (proche de l'ardoise) des murs, du sol et du garde-corps de la terrasse.	BX_31
ILOT 08	Volume de toiture à reprendre en deux versants pour diminuer la hauteur du mur mitoyen aveugle.	BW_48
ILOT 11	Suppression des volumes parasites en façade arrière.	CZ_12
ILOT 14	Façade de la surélévation à reprendre par une grande verrière (voir documentation dans la fiche) ou volume à minimiser fortement.	CZ_165
ILOT 16	Modification du traitement du comble en toiture.	CZ_556
ILOT 17	Retrouver un volume de toiture cohérent.	CZ_488
ILOT 19	Modification du volume pentu créé en toiture.	CY_252
ILOT 19	Minimiser le volume de toiture modifié.	CY_250

☆ ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE PARTICULIERS AU TITRE DU PSMV

ILOT 03	Monument aux morts de la guerre 1914-18 par Desbois ,1922.	
ILOT 03	Statue du jardin du Mail (lion).	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail (lion).	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail (lion).	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail (lion).	BW_117
ILOT 03	Fontaine du jardin du Mail.	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail "La jeunesse" par Robert Vlérick .	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail .	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail .	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail .	BW_117
ILOT 03	Statue du jardin du Mail .	BW_117